

Saint-Mandé, le 28 novembre 2013,

A destination des membres
De la commission animation territoriale du CNIG

Argumentaire pour l'intégration des Infrastructures de Données Géographiques (IDG) régionales dans les CPER 2014-2020

Cette note présente un argumentaire socle, destiné, le cas échéant, à être repris afin de faciliter les négociations pour l'intégration des Infrastructures de Données Géographiques (IDG) régionales dans les contrats de plan Etat-Régions (CPER) 2014-2020.

Conformément aux décisions prises par la Commission animation territoriale CNIG lors de sa séance du 26/09/2013. Le document répond aux préoccupations suivantes :

- Identifier les axes stratégiques porteurs pour que les IDG régionales soient prises en compte dans les futurs CPER 2014-2020,
- Dégager les priorités à mettre en avant par rapport aux thématiques préconisées par les autorités nationales ou européennes,
- Définir une argumentation présentant un angle plus politique et stratégique que technique,
- Devenir un socle commun utilisable, le cas échéant, par toutes les IDG régionales dans leurs négociations.

	Nom	Date	Organisme
Primo rédaction	Laurent Pigache	22/10/2013	SIG LR
Rédaction et validation par	Groupe de travail CPER : P.Mussi, C.Archias, M.Leobet, P.Heroguer, C.Lecomte, L.Grisanti, L.Pigache, P.Lory.	06/11/2013	CNIG
Approbation par	Commission animation territoriale du CNIG	21/11/2013	CNIG
Validation par	Philippe Mussi, président de la commission animation territoriale	28/11/2013	CNIG

SOMMAIRE DU DOCUMENT

PREAMBULE

L'IDG REGIONALE, UN SERVICE PUBLIC D'APPUI ET DE MUTUALISATION AUX POLITIQUES TERRITORIALES

Les IDG régionales, **plates-formes ouvertes d'appui aux politiques publiques**, pour encourager l'innovation et la transparence et accompagner la territorialisation des projets.

1. L'IDG REGIONALE UN SUPPORT INDISPENSABLE A UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'IDG régionale constitue aujourd'hui un atout pour les autorités publiques tant régionales que nationale. L'information géographique favorise la connaissance, **l'analyse des territoires, leur aménagement, l'évaluation des impacts environnementaux, et le développement durable...**

2. L'IDG REGIONALE UN OUTIL PERTINENT POUR LE SUIVI DU DEPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES D'AVENIR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

Les IDG régionales peuvent être des acteurs essentiels pour le **suivi du déploiement du très haut-débit en région**. Elles disposent des compétences et des outils nécessaires pour d'une part créer une dynamique de production et d'amélioration des bases de données sur les réseaux télécoms, et d'autre part animer un réseau d'acteurs afin de permettre l'interopérabilité des systèmes d'informations...

3. L'IDG REGIONALE UN LEVIER PERFORMANT AU SERVICE DE L'INNOVATION OUVERTE, DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

Les IDG régionales contribuent à **l'élargissement de l'ouverture des données publiques en concertation avec les acteurs locaux**. Cette ouverture des données publiques, et plus largement le mouvement Open data, permettront le **développement de Start up locales, la création de filières du futur** et participeront à la création **des emplois d'avenir...**

4. L'IDG REGIONALE UN MOYEN EFFICACE POUR POURSUIVRE L'EFFORT DE MUTUALISATION ENTRE AUTORITES PUBLIQUES ET POUR REDUIRE GLOBALEMENT LA DEPENSE PUBLIQUE

Les IDG régionales se sont construites autour de **l'acquisition mutualisée de données**, cette activité, génératrice **d'économies d'échelle**, reste d'actualité. Hier les IDG ont

réalisé des projets de ce type sur les **orthophotographies aériennes haute définition** demain ce sont **les nouvelles technologies satellitaires** qui vont pouvoir répondre aux nouveaux besoins tels l'évolution rapide des territoires, aux phénomènes d'artificialisation...

5. L'IDG REGIONALE FOURNISSEUR DE SERVICE POUR TOUS EN REGION, GARANT DE L'EQUITE TERRITORIALE ET FACTEUR DE REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE

Les IDG régionales fournissent un service équivalent pour tous les acteurs régionaux ; des grandes métropoles aux territoires vulnérables subissant des restructurations économiques importantes, mais également des quartiers prioritaires pour la politique de la ville (zones urbaines sensibles, zones franches...) ou aux territoires ruraux : illustration au travers de la mise en place de la **Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU)**...

CONCLUSION

L'IDG régionale : un **investissement performant au service de l'aménagement, de la productivité et de l'attractivité des territoires.**

PREAMBULE

L'IDG REGIONALE, UN SERVICE PUBLIC D'APPUI ET DE MUTUALISATION AUX POLITIQUES TERRITORIALES

De nombreuses études et rapports montrent que les services bâtis sur des données publiques représentent un potentiel important de développement économique, ce qui a conduit de nombreux pays à mettre en place une politique d'open data et le G8 à adopter une charte en ce sens. A cet égard, le débat sur l'open data s'est depuis quelques années largement focalisé sur la diffusion des données publiques et leur tarification (le mot « open »), mais a très peu abordé la question de la production et de la disponibilité de ces données dans **des conditions acceptables de qualité, de fréquence de mise à jour, d'exhaustivité de couverture du territoire national, ou de neutralité d'usage** (le mot « data »).

A cet égard, si l'essor d'internet à la fin des années 90 a créé la société de l'information, avec toutes les conséquences que l'on sait sur la plupart des secteurs économiques, nous assistons actuellement à une profonde mutation provoquée par l'essor des terminaux mobiles, qui conduit de fait à géo-localiser un très grand nombre des informations véhiculées par internet, et à modifier la plupart des modèles économiques en trouvant des tiers financeurs et / ou en transformant l'utilisateur en un collecteur d'informations, actif ou passif.

Par ailleurs, **les politiques publiques nécessitent de plus en plus l'utilisation de référentiels de données géographiques**, à des degrés de précision divers (du centimètre en ville au mètre hors agglomération), donnant une couverture générale et homogène du territoire, avec une fréquence élevée de mise à jour... Si au niveau national la mise en place du référentiel à grande échelle a permis de disposer de supports couvrant l'intégralité du territoire national, les besoins de plus en plus importants de ces politiques nécessitent d'adapter ces référentiels aux territoires, de les décliner, et d'en faciliter l'utilisation, c'est justement le rôle des **plates-formes**.

xxx

Les Infrastructures de Données Géographiques (IDG) régionales sont des organisations comprenant des **plates-formes** ouvertes **d'appui aux politiques publiques**, visant à **encourager la mutualisation, l'innovation et la transparence et accompagner la territorialisation des projets**. Les IDG ont par ailleurs des gouvernances et des organisations très différentes d'une région à l'autre

Elles constituent des **centres de ressources et d'expertise technique**, en termes de données et d'outils géographiques, mais également de formation, et des **points focaux neutres pour l'animation et l'échange transversal**.

Ce positionnement permet aux IDG régionales d'offrir à tous les acteurs, locaux comme nationaux, une meilleure connaissance des territoires et des flux et garantit une plus **grande cohérence dans les actions**.

Enfin, elles contribuent à la **définition des schémas structurants et documents de planification** à l'échelle des territoires (schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire - SRADDT, schéma régional de cohérence écologique - SRCE, schéma directeur

territorial d'aménagement numérique - SDTAN, schéma de cohérence climat air énergie territorial - SC2ET....) et à l'alimentation des observatoires locaux et nationaux.

Les IDG régionales évoluent dans l'univers des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) et des **données numériques**, « **ressources naturelles** » de **l'économie de la connaissance**. Ces données, briques élémentaires des services, vont quantitativement exploser d'ici à 2020, avec l'internet des objets. Le monde des Systèmes d'Information Géographique (SIG) est un secteur d'**innovation technologique** et organisationnelle qui vient en appui de la création de services.

Les trois valeurs principales de l'information géographique numérique sont :

- la qualité c'est-à-dire la précision, l'exhaustivité et la traçabilité des informations (ces métadonnées constituent toutes les informations sur la donnée elle-même : provenance, certification, normalisation, dates de création, mise à jour...),
- l'actualisation : en plus d'exister elles doivent être maintenues dans le temps en générant souvent de nouvelles données,
- la diffusion et le partage des données : des services normalisés qui garantissent la meilleure exploitation des données et la continuité en termes de disponibilité.

L'information géographique permet ainsi d'améliorer fondamentalement la connaissance et **l'intelligence des territoires**. Elle permet ainsi d'améliorer significativement les **analyses (y compris prospectives)** en augmentant le périmètre des outils et des techniques d'**aide à la décision**. Toute la chaîne de prise de décision en bénéficie : depuis la conception, en passant par les études, jusqu'à la décision, chaque phase peut être enrichie et être accompagnée par l'information géographique. Elle permet également aux entreprises de développer des services (applications de Smartphones par exemple) et de disposer d'informations fiables permettant des analyses performantes (par exemple ; des entreprises ne s'installent pas dans certains pays par manque d'informations géographiques car il y a trop d'incertitude dans l'analyse du marché).

Or, dans ce domaine, les mutations perpétuelles et les évolutions technologiques qui bouleversent constamment les habitudes des utilisateurs vont s'amplifier dans les années à venir et nécessitent la mise en œuvre d'un programme transversal de l'information géographique régionale équitable (Programme TIGRE), s'inscrivant dans la continuité des actions réalisées.

L'IDG régionale pilote une démarche volontariste destinée à favoriser la coopération autour de l'information géographique et sa fluidité entre tous les acteurs. Elle s'attache à conserver un esprit d'**équité sur tout le territoire régional**, et à fournir toute **l'assistance et l'expertise** possible auprès de tous les acteurs, et plus particulièrement des collectivités disposant de peu de moyens techniques ou financiers.

La politique conduite par les IDG régionales s'inscrit dans une **démarche partenariale et collaborative** basée sur des grands principes, des bonnes pratiques et la mise en œuvre de **projets communs**. Elle s'inscrit dans le cadre de la production et de l'actualisation de données par des **communautés d'usagers** préconisées par l'Europe et **dans le respect des normes et règlements en**

vigueur (ISO, INSPIRE, commission de validation des données pour l'information spatialisée - COVADIS).

Les IDG régionales accompagnent les acteurs du secteur public, du monde de la recherche et les entreprises privées, dans l'approfondissement de leurs besoins et la mise à disposition de données, d'outils et de services nouveaux afin de s'approprier ces nouvelles technologies. Elles s'appuient sur des accords conclus avec les **partenaires** les plus reconnus dans le domaine de l'information géographique :

- au niveau régional ou inter-régional avec les plateformes régionales homologues,
- au niveau européen ou national avec notamment l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) pour les bases de données de référence, et plus largement avec tous les principaux producteurs de données métiers publics et privés.= (ministères, collectivités, gestionnaires de réseaux, PNR, parcs nationaux...).

Par ailleurs les IDG régionales participent aux **groupes de travail nationaux** au sein de :

- la commission animation territoriale du Conseil National de l'information Géographique (CNIG),
- le réseau des CRIGES de l'Association Française pour l'Information géographique (AFIGEO),
- l'Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA) pour le Très-haut débit,

Les IDG régionales permettent une meilleure prise en compte des réalités locales dans **l'orientation des politiques nationales** relatives à leurs domaines de compétences, ainsi que dans les consultations nationales portant sur la gestion des territoires ou les législations touchant aux données géographiques.

Les IDG régionales développent également des activités d'accompagnement et de mutualisation auprès du secteur privé afin de déployer notamment l'usage des données géographiques auprès des PME, et de **générer ainsi de l'activité économique**, en particulier en assurant la promotion de **l'ouverture des données publiques** (Open data) vers ce secteur.

Enfin, les IDG régionales se sont construites autour de **l'acquisition mutualisée de données**, et cette activité, qui reste d'actualité, est fortement génératrice **d'économies d'échelle**.

1. L'IDG REGIONALE UN SUPPORT INDISPENSABLE A UNE MISE EN ŒUVRE EFFICIENTE DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'IDG régionale constitue aujourd'hui un atout pour les autorités publiques tant régionales que nationale. En effet, d'une façon générale, l'information géographique favorise la connaissance, l'analyse et le suivi des territoires, leur aménagement, leur développement économique, l'évaluation des impacts environnementaux, le développement durable et donc **la réalisation des objectifs des transitions écologique et énergétique**.

Les pouvoirs publics souhaitent développer l'utilisation de l'information géographique, pour améliorer le service rendu aux usagers, **gagner en productivité et accroître l'efficacité des politiques publiques**. Ils souhaitent répondre aux attentes du grand public, des citoyens et des entreprises, qui considèrent que les informations qui leur sont nécessaires, et en premier lieu les informations publiques, doivent être disponibles sur Internet.

Par ailleurs, l'information géographique s'inscrit légitimement comme outil de développement et suivi de nombreux axes prioritaires fixés par l'Union Européenne (UE), et plus particulièrement parmi les **11 objectifs thématiques**¹ :

- 1 – Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation,
- 2 – Améliorer l'accessibilité aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité,
- 3 – Améliorer la compétitivité des PME,
- 5 – Favoriser l'adaptation aux changements climatiques, la prévention et la gestion des risques,
- 6 – Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources,
- 7 – Encourager le transport durable,
- 11 – Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques.

En effet, si les IDG trouvent naturellement leur place dans l'objectif 2, elles peuvent aussi par leur briques applicatives spécifiques, contribuer à l'ensemble de ces objectifs.

L'intérêt des autorités publiques pour l'information géographique est croissant et les IDG régionales ont donc toute légitimité à développer les usages et applications dans les domaines suivants :

- Suivi de l'érosion du littoral, du tissu industriel ou des disparités socio-économiques,
- Suivi de la tâche artificialisée et de l'occupation du sol, du phénomène de déprise agricole,
- Risque inondation,
- Cohérence et transition écologique et énergétique (diagnostics territoriaux des bâtiments économie circulaire et suivi des flux...),
- Qualité de l'air,
- suivi de la politique de la Ville,
- Porté à connaissance des documents d'urbanismes...

2. L'IDG REGIONALE UN OUTIL PERTINENT POUR LE SUIVI DU DEPLOIEMENT DES TECHNOLOGIES D'AVENIR DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

¹ Les 11 objectifs thématiques ont été déterminés en cohérence avec ceux de la stratégie « Europe 2020 » pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Les IDG régionales peuvent être des acteurs essentiels pour **le suivi du déploiement du très haut-débit en région**. Elles disposent des compétences et des outils nécessaires pour d'une part créer une dynamique de production et d'amélioration des bases de données sur les réseaux télécoms, et d'autre part animer un réseau d'acteurs afin de permettre l'interopérabilité des Systèmes d'Informations. L'objectif des acteurs publics du très haut débit est d'aboutir à une lecture cartographique des réseaux à l'échelle la plus vaste possible, afin d'améliorer la conception, la programmation, le suivi, l'exploitation des projets de déploiement des réseaux très haut débit. De la même manière, les IDG régionales pourraient être saisies sur des thématiques qui relèvent de la même approche : déploiement des **réseaux de distribution d'électricité intelligents, les smart grids**, ou à la gestion des réseaux d'eau...

a. CONTEXTE

Les technologies de l'information et de la communication sont non seulement devenues un support pour la plupart des activités sociales et économiques, mais **impactent fortement la compétitivité des entreprises, l'aménagement et l'attractivité des territoires**. C'est pourquoi il s'avère capital que l'ensemble des territoires, urbains et ruraux, puisse disposer de ces technologies. Le gouvernement a adopté en 2013 un plan France Très Haut Débit, visant la couverture intégrale à 10 ans et mobilisant 20 milliards d'euros d'investissements. La stratégie nationale s'appuie sur la mobilisation des initiatives des opérateurs et des collectivités territoriales. Traitant des enjeux de couverture, de concurrence et maintenant de très haut débit, les collectivités, actrices opérationnelles de l'aménagement numérique du territoire, sont confrontées à une double difficulté : se représenter le territoire du point de vue du numérique afin d'établir des stratégies d'aménagement et obtenir les données sur les réseaux télécoms existants et sur les infrastructures mobilisables permettant leurs déploiements afin de concevoir des réseaux d'initiative publique.

b. APPORTS DE L'IDG REGIONALE

Pour élaborer ces stratégies et en assurer le suivi, **le support de l'IDG régionale constitue un facteur clé de réussite**. En effet, les données existantes ne sont pas homogènes, ni complètes. Elles ne sont pas toutes publiques et sont détenues par de multiples acteurs publics et privés. Leurs conditions de circulation sont particulières. Dans ce contexte, il s'agit de rassembler des bases de données en les rendant interopérables, de créer une dynamique collaborative de production de données là où elle fait défaut et de faire circuler les données auprès des ayants-droits tout en respectant les règles de diffusion.

Deux approches sont complémentaires :

- Approche « aménagement du territoire » : Être en mesure de mettre en place une stratégie d'aménagement numérique grâce à la **connaissance des services disponibles sur le territoire, en termes de haut et très haut débit** (zones blanches, zones dégroupées...) et des établissements publics ou sites stratégiques à raccorder. L'observatoire national de services de communications électroniques (ONSCE) élaboré par le CETE ouest, permettra de récupérer à l'échelle régionale les données services.

Pour identifier les secteurs à enjeux, il est nécessaire de confronter les niveaux de services avec les caractéristiques des territoires comme la localisation des entreprises, des habitations et des projets territoriaux.

- Approche opérationnelle « réseau d'initiative publique » et « gestion du patrimoine de fourreaux » : Être en mesure de construire et de gérer un réseau adapté (schéma d'ingénierie) grâce à la **connaissance des infrastructures présentes sur le territoire** (réseaux télécommunications existants et infrastructures mobilisables comme les fourreaux et les poteaux). La connaissance des infrastructures mobilisables, permet de **diminuer les coûts de déploiement, de préserver la chaussée, et de valoriser ce patrimoine auprès des opérateurs plus enclins à venir là où l'information est disponible à l'échelle spatiale la plus grande possible**. Un guide produit par le CETE ouest à la demande de l'autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) en novembre 2012 propose une démarche, qui pourrait être conduite à l'échelle régionale en mobilisant les compétences et le savoir-faire des IDG.

L'IDG peut permettre de créer les conditions favorables pour le développement pour que les acteurs de l'aménagement du territoire puissent disposer d'information permettant de comprendre le territoire d'un point de vue du numérique et que les autorités publiques déployant des réseaux d'initiatives publiques puissent disposer d'un « SIG Télécom » adaptés à leurs besoins.

Les quatre fonctions principales :

- valoriser le patrimoine de fourreaux et permettre d'anticiper leur pose en profitant des travaux publics effectués sur les infrastructures de réseaux,
- Créer une dynamique de production et de circulation de données sur les équipements et services de communications électroniques, et les autres réseaux mobilisables présents sur le territoire, afin de caractériser les schémas d'ingénierie et les investissements réalisés,
- Offrir un observatoire en mettant à la disposition des décideurs régionaux un suivi du déploiement du très haut-débit,
- Permettre de capitaliser et de valoriser les connaissances en gardant une trace du patrimoine déjà déployé.

Plusieurs IDG ont pu avancer sur le sujet de la connaissance des réseaux télécoms en partageant leurs travaux (mise en ligne des comptes rendus de réunion, partage des cahiers des charges, échanges réseau, retours d'expérience). Ces échanges permettent à d'autres régions d'avancer plus sereinement et constituent progressivement une dynamique nationale cohérente.

Les retours de ces expériences montrent une volonté et un besoin avéré d'étendre les outils mis en œuvre sur le THD à l'ensemble des réseaux pour offrir aux collectivités comme aux gestionnaires, de plus en plus demandeurs, une vision d'ensemble la plus exhaustive possible, dans une logique de partenariat renforcé entre les différents acteurs autour des IDG régionales.

Ces besoins nouveaux, et cette volonté nouvelle de partage de l'information s'inscrit dans une logique plus vaste de mise en œuvre de base de données urbaines (BDU) à très grande échelle, DPC / Appui institutionnel CNIG et INSPIRE / 2013-10-945

imposée par la réglementation dans le cadre des réformes **DT-DICT**, que seules les collectivités les plus importantes pourront honorer, et sur lesquels les IDG régionales pourrait apporter une **assistance à maîtrise d'ouvrage** aux collectivités ne possédant pas les moyens nécessaires dans l'élaboration des cahiers des charges des levés ou leur contrôle a posteriori.

De nombreuses collectivités ont de plus, d'ores et déjà, manifesté leur intérêt pour que les IDG étendent cette mission d'appui sur la normalisation des données, par exemple sur la mise en conformité des données sur les réseaux routier à la **directive INSPIRE**, ou la normalisation des données réseaux aux **standards COVADIS**.

3. L'IDG REGIONALE UN LEVIER PERFORMANT AU SERVICE DE L'INNOVATION, DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

En sus des échanges de données au sein de la sphère publique, les IDG régionales contribuent à **l'élargissement de l'ouverture des données publiques**, en co-construisant une politique d'ouverture de ces données **en concertation avec les acteurs locaux**. Le savoir-faire des IDG permet de créer un environnement favorable à la réutilisation des données. Le fait par exemple pour le ré-utilisateur de connaître la qualité, la précision, les échéances à venir de mise à jour, lui permettent d'investir dans des services avec plus de sérénité. L'ouverture des données publiques, et plus largement le mouvement Open data, permettront le **développement de Start up locales, la création de filières du futur** et participeront à la création **des emplois d'avenir**.

a. CONTEXTE

Le partage de données publiques a réellement commencé à gagner en notoriété en 2010 et 2011, avec la ville de Nantes, puis lorsque l'Etat a ouvert sa plateforme gouvernementale. Fort d'une communauté de développeurs particulièrement dynamiques, le phénomène Open data alimente aujourd'hui un grand nombre de conférences, colloques, ateliers et manifestations diverses. Ses objectifs sont à la fois de favoriser une plus grande transparence des décisions publiques et de susciter le développement d'applications les plus nombreuses et les plus variées possibles, elles-mêmes destinées au public le plus large possible.

b. APPORTS DE L'IDG REGIONALE

Une très forte majorité des données ouvertes sont des données géolocalisées, donc cartographiables. Par exemple, sur les 73 lots de données téléchargeables sur le site de la ville de Montpellier depuis plus d'un an, 40 sont cartographiques. Cependant, malgré l'effervescence qui entoure l'Open data, les résultats restent embryonnaires. Par exemple, toujours sur le site de la ville de Montpellier sur plus de 30 000 téléchargements en un an, seules 2 applications réalisées ont été présentées. Les données diffusées restent donc largement sous utilisées.

L'objectif des IDG régionales est donc d'amener les associations, les chercheurs, les étudiants et les sociétés privées à s'emparer des données et à développer des services dans des domaines aussi variés que la biodiversité ou le handicap. **Les IDG régionales, plates-formes d'échanges et de mutualisation, sont idéalement positionnées pour jouer ce rôle de facilitateur pour le développement d'applications** qui n'auraient jamais été réalisées par les autorités publiques, pour la transparence et la création de services innovants.

Par ailleurs, les IDG régionales pourraient également contribuer à soutenir l'Open data dans des domaines comme la normalisation, la standardisation des métadonnées, la mise à jour des données, leur historisation ou leur fiabilisation, qui restent les points faibles de l'Open data reconnus par tous les acteurs.

Enfin, les IDG régionales constituent des « structures » neutres, qui pourraient favoriser l'émergence de sites Open data mutualisés au sein de collectivités de différents niveaux.

Cependant, il ne s'agit pas d'ouvrir toutes les données géographiques à tous publics, mais plutôt d'élargir les usages de données thématiques coproduites, partagées, structurées et fiabilisées. Dans ce cadre, le rôle des IDG vis-à-vis de l'Open data pourrait être le suivant :

- Fiabiliser, structurer, traiter, et diffuser les données ouvertes,
- Exploiter le réseau d'acteurs locaux existant pour relayer les démarches Open data,
- Mettre à disposition leur savoir-faire en matière d'animation pour accompagner ce mouvement,
- Elargir leur champ de diffusion à des données autres que géographiques : données localisées, études, etc... (notion d'infrastructure de données territoriales - IDT).

4. L'IDG REGIONALE UN MOYEN EFFICACE POUR POURSUIVRE L'EFFORT DE MUTUALISATION ENTRE AUTORITES PUBLIQUES ET POUR REDUIRE GLOBALEMENT LA DEPENSE PUBLIQUE

Les IDG régionales se sont construites autour de **l'acquisition mutualisée de données**. Cette activité est **génératrice d'économies d'échelle, et permet une lecture partagée du territoire**. En effet, sur la période 2007-2013, la plupart des IDG ont réalisé des projets de ce type sur les **orthophotographies aériennes haute définition** dont aucun partenaire public ne remet en cause la rentabilité. En Alsace et en Languedoc-Roussillon, ces programmes ont été réalisés pour la première fois sur le territoire régional, ce que tous les acteurs reconnaissent comme étant le bon niveau de granularité.

L'orthophotographie s'est ainsi installée comme le référentiel de tous les référentiels, et il est maintenant reconnu qu'une **mise à jour tous les trois ans** doit être planifiée. Toutefois l'évolution rapide des territoires, les phénomènes d'artificialisation, la prévention des risques nécessitent en complément des photographies instantanées plus rapprochées, mêmes si elles sont moins précises.

Les nouvelles technologies satellitaires vont pouvoir répondre à ces besoins sur la période 2014-2020, et il est donc important de prévoir la mutualisation de leurs acquisitions pour optimiser les investissements publics, et de planifier la réalisation de **couches thématiques dérivées** de ces images.

a. CONTEXTE

Il y a consensus autour du fait que les images satellites sont insuffisamment utilisées. Les trois principaux freins identifiés sont :

- Le cout d'acquisition des données,
- Le manque de formation,
- La complexité d'utilisation.

Les images satellites restent donc du domaine des spécialistes et essentiellement des organismes de recherche, malgré un fort intérêt pour l'intégration de ces informations spatiales dans les SIG. Cet intérêt est du à plusieurs avantages spécifiques à l'imagerie spatiale :

- Zones de couvertures larges,
- Revisites fréquentes,
- Variations saisonnières,
- Abstractions des limites administratives,
- Extractions thématiques.

Cette attente va encore se renforcer avec l'arrivée des images PLEIADES et SPOT 6, d'une résolution de 50 cm (résolution des prises de vues aériennes il y a quelques années), avec toutes les applications que l'on peut entrevoir, par exemple dans le **domaine de l'observation des territoires**.

b. APPORTS DE L'IDG REGIONALE

Pour en étendre les usages, les IDG régionales ont donc un rôle majeur à jouer en levant les freins identifiés, et devenant point focal au niveau régional, en cohérence avec le niveau national, pour traiter les images satellite :

- Les IDG régionales sont des **structures d'acquisition mutualisées de données qui permettent des économies d'échelle**. En étendant leur domaine d'action aux images satellites, elles permettront à des structures disposant de peu de moyens financiers d'en bénéficier gratuitement,
- Les IDG régionales possèdent une expertise technique qui leur permettront également **d'organiser des formations ou des ateliers de travail**, en se concentrant sur des applications thématiques simples et concrètes, faciles à s'approprier.
- Les IDG régionales peuvent **intervenir en appui des utilisateurs** après les traitements complexes des images satellites (traitement des longueurs d'ondes...) pour faciliter les applications simples demandées.

Les premiers usages envisagés pourraient être :

- Le suivi des évolutions des territoires : **artificialisation des sols, extensions urbaines et mitage, évolution de l'occupation des sols**, suivi de la végétation...
- L'évaluation de l'état de l'environnement et des interventions le cas échéant : **évolution du littoral et suivi du trait de côte, érosion des sols...**

5. L'IDG REGIONALE UN FOURNISSEUR DE SERVICE POUR TOUS EN REGION, GARANT DE L'EQUITE TERRITORIALE ET FACTEUR DE REDUCTION DE LA FRACTURE NUMERIQUE

Les IDG régionales fournissent un service équivalent pour tous les acteurs régionaux ; des grandes métropoles aux territoires vulnérables subissant des restructurations économiques importantes, mais également des quartiers prioritaires pour la politique de la ville (zones urbaines sensibles, zones franches...) ou aux territoires ruraux. Cette **équité territoriale** des traitements constitue un **facteur de réduction de la fracture numérique**. Les IDG régionales pourraient notamment poursuivre dans ce sens en accompagnant l'ensemble des utilisateurs locaux au travers de la mise en place de la **Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU)**.

a. CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, les collectivités déplorent la coexistence des deux référentiels cadastraux que sont le Plan Cadastral Informatisé (PCI) de la DGFIP et la BD parcellaire de l'IGN. Le constat général est qu'aucun des deux référentiels ne donne pleinement satisfaction aux utilisateurs, notamment en termes de continuité géographique, de calage avec d'autres référentiels comme le référentiel à grande échelle (RGE), et de rythme de mise à jour.

En conséquence, le MEDDE, la DGFIP et l'IGN travaillent en collaboration pour élaborer un nouveau produit, la Représentation Parcellaire Cadastre Unique (RPCU), qui devra être plus en adéquation avec les besoins des utilisateurs, grâce aux grands principes suivants :

- Une continuité géographique assurée sur tout le territoire national,
- Un niveau d'exactitude au moins égal à celui du RGE ou du PCI,
- Le territoire national couvert en mode vecteur,
- Une cohérence géométrique assurée avec les autres référentiels.

b. APPORTS DES IDG REGIONALES

La réalisation, l'intégration, et le développement des usages de ce nouveau référentiel vont nécessairement impacter les IDG régionales, que l'IGN et la DGFIP considèrent comme des relais locaux privilégiés et incontournables autour de quatre actions prioritaires :

- **Accompagner les utilisateurs pour recalibrer les données métiers sur ce nouveau référentiel,**

- Faire réaliser ou fournir des données « locales » en relais des collectivités territoriales, en particulier des ortho photographies haute résolution (20 cm ou mieux) qui accéléreront la production de la RPCU,
- Participer aux comités départementaux pour organiser et planifier la production,
- Animer et informer le réseau d'acteurs sur l'évolution du projet.

Au-delà, la vocation des IDG régionales étant le partage d'expérience, les initiatives locales comme par exemple l'adaptation des données métiers appuyées sur les plans cadastraux actuels seront capitalisées.

CONCLUSION

Les Infrastructures de Données Géographiques (IDG) régionales, **plates-formes ouvertes d'appui aux politiques publiques**, apparaissent de plus en plus comme **un investissement performant au service de l'aménagement, de la productivité et de l'attractivité des territoires**.

Les IDG régionales constituent une offre d'équipement et de services numériques d'intérêt régional imbriquées dans une logique de développement nationale et européenne. Ce montage permet de répondre précisément aux besoins identifiés localement tout en étant cohérent avec les autres niveaux territoriaux.

Elles permettent de développer en région une culture publique de la donnée numérique, indispensable pour affronter les problématiques nouvelles des politiques publiques et de répondre à **l'impératif besoin d'optimisation de la dépense publique en accroissant l'efficacité des politiques publiques**. Ces gains se traduisent concrètement en économies chez l'ensemble des acteurs locaux des politiques publiques.

Par ailleurs la mise en place **du réseau très haut débit (THD), et son indispensable suivi par des outils adaptés**, révèlent le besoin d'étendre ces mêmes outils à l'ensemble des réseaux (réglementation dans le cadre des réformes DT-DICT) pour offrir aux collectivités comme aux gestionnaires une vision d'ensemble la plus exhaustive possible. Au-delà du fait que les IDG régionales sont le niveau pertinent pour le suivi du déploiement THD, une nouvelle fois, les IDG régionales vont constituer le bon maillon pour une **acquisition mutualisée de données**, activité toujours fortement **génératrice d'économies d'échelle**.

Enfin, une **3^{ème} révolution après l'informatique et internet** est à nos portes, les IDG régionales s'y sont préparées, elles contribuent à l'élargissement de l'ouverture des données publiques. Leur savoir-faire en matière de fiabilisation, structuration, traitement, et diffusion, **maximiseront les retombées économiques de l'Open data** pour les régions.